

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 17 JUIN 2019

Etaient présents : MM. ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, VILLIERS Gérard, BRAND Eric, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, UDRY Patrick, COHADE Mercedes, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice

Etaient excusés : DELAVENAY Chantal qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, GILLIER Claudette qui donne pouvoir à WALL Hélène, PAILLOUX Marie-Hélène qui donne pouvoir à POUTEIL-NOBLE Béatrice, CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Monsieur VILLIERS Gérard.

* * *

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

1/ **Décidé** d'attribuer les marchés de travaux des lots 1 et 2 relatifs à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire aux candidats suivants :

- **Lot 1 - Dépollution et déconstruction : FEED Sarl : 102 200,00 € HT**
- **Lot 2 - Terrassement, VRD & enrobés : DUPONT TP : 84 004,00 € HT**

2/ **Adopté** l'accord local de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire à compter des prochaines élections municipales de 2020 :

- Amancy : 4
- Arenthon : 2
- Cornier : 2
- Eteaux : 3
- La Chapelle Rambaud : 1
- La Roche-Sur-Foron : 15
- Saint-Laurent : 1
- Saint-Pierre-en-Faucigny : 8
- Saint-Sixt : 2
- Total : 38 sièges

3/ Par 2 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions, **rejeté** la prise de compétence facultative « Développement d'une offre multi-services à proximité des gares du Pays Rochois » et **refusé d'approuver** la modification des statuts de la CCPR proposée par le Conseil communautaire.

Le coût financier de cette nouvelle compétence est jugé trop important. Par ailleurs, l'utilité d'une conciergerie n'est pas avérée.

4/ **Approuvé** l'avenant à la convention de service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs au droit des sols passé avec la CCPR et **autorisé** Monsieur le Maire à le signer.

5/ **Donné un avis favorable** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DECHAMBOUX pour la modification de ses activités dans la ZA des Dragiez à La Roche-sur-Foron, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Fait à AMANCY le 19 juin 2019.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET